

**Site Natura 2000 FR1100800 des
« PELOUSES CALCAIRES DE LA HAUTE VALLEE DE LA JUINE »**

Comité de Pilotage ~ Réunion du 5 avril 2011

COMPTE-RENDU

Sur invitation du Sous-Préfet d'Etampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 de la « Haute Vallée de la Juine » s'est réuni en sous-préfecture le 5 avril 2011.

Etaient présents :

M. Thierry SOMMA, Sous-Préfet d'Etampes, **Président de séance**

M. Francis BORDERIEUX, Maire-Adjoint de SACLAS

Mme Mireille GAUSSOT-GOWLAND, Secrétaire de l'association « ASHJA »

M. Dominique LEROUX, Conseiller municipal de BOISSY-LA-RIVIERE

M. Gérard LUQUET, représentant du C.S.R.P.N.

Mme Patricia MICHEL, du service environnement à la D.D.T.

Melle Marlène MOITY, Chargée de mission à NATURESSONNE (remplaçante de M. SAINT VAL)

M. Gilles NAUDET, Président de PRO NATURA Ile-de-France

M. Olivier PATRIMONIO, représentant la DRIEE Ile-de-France

M. Mathieu SAINT-VAL, Chargé de mission à NATURESSONNE, **opérateur**

Mme Corinne SIMON, Sous-Préfecture d'Etampes

M. Thomas WOLFF, Chargé de mission à NATURESSONNE



M. SOMMA accueille les participants et propose un tour de table pour que chacun se présente. Il passe ensuite la parole à M. SAINT-VAL, qui présente l'ordre du jour de cette réunion : il exposera tout d'abord l'avancement de l'animation sur le site, ensuite il sera procédé à l'élection du président du comité de pilotage et à la désignation de la structure animatrice.

Mathieu SAINT-VAL replace cette réunion dans son contexte : le dernier comité de pilotage remonte au 7 décembre 2010 et le Document d'Objectifs actualisé ayant été approuvé le 14 janvier 2011, le site est entré dans sa phase d'animation.

*** Avancement de la mission d'animation :**

Vous trouverez joint à ce compte rendu le diaporama réalisé et présenté en séance par Mathieu SAINT-VAL, document précis et exhaustif qui détaille le bilan d'une année d'animation.

L'équipe d'animation a organisé plusieurs sorties : sorties "nature" avec des étudiants d'Agro-Paris-Tech, sorties "explicatives" avec des propriétaires, visite de planification avec l'ASHJA pour préparer la gestion du site.

La mission de suivi a également mobilisé les animateurs, tant au travers du suivi écologique qui a nécessité un gros travail sur l'échantillonnage et les placettes de référence, que du suivi photographique réalisé avant et après travaux de gestion.

Mathieu SAINT-VAL a également assuré une veille écologique qui a permis notamment de constater les atteintes portées au site :

☞ des déchets sur le secteur de la Fontaine des Ridelles à Saint-Cyr-la-Rivière ; la commune a évacué les déchets et remis du sable local ;

☞ des déchets verts sur le secteur du Carrossier à Fontaine-la-Rivière, déposés par un paysagiste ; ce problème n'est à ce jour pas résolu ;

☞ au Champ Brûlard (Saclas), la circulation des engins motorisés a repris ; NATURESSONNE a déjà adressé des courriers à la gendarmerie pour leur demander de surveiller le secteur et d'intervenir.

Mathieu SAINT-VAL indique que la *Lettre d'information n° 3* a été diffusée en juin 2010 et la plaquette d'information "Pelouses calcaires de la haute Vallée de la Juine" a été rééditée.

D'autres actions de gestion ont pu être menées :

☞ le chantier "**nature**" réalisé avec l'appui de l'ASHJA et de PRO NATURA Ile-de-France sur le secteur de Grand Champ à Saclas, qui a pu être réouvert grâce aux bénévoles qui ont coupé pins et fourrés et les ont brûlé sur place ;

☞ le chantier "**organisme de formation**" qui a fait l'objet d'une convention entre NaturEssonne et le lycée horticole Saint-Nicolas à Igny, réalisé sur le même secteur que le chantier nature.

En ce qui concerne la contractualisation, Mathieu SAINT-VAL indique que l'association PRO NATURA a signé son adhésion à la Charte Natura 2000 le 10 février 2011, sur les cinq parcelles dont elle est propriétaire.

Deux contrats sont arrivés à échéance, signés respectivement par la commune de Saclas et la S.C.E.A. Ferme de l'Hôpital (Abbéville-la-Rivière). L'équipe d'animation a d'ores et déjà obtenu un accord de principe de la part de 3 propriétaires (pour une surface totale d'environ 32 hectares) et a pris contact avec un agriculteur qui pourrait réaliser des interventions sur le site.

Sur le secteur de la Ferme de l'Hôpital, le propriétaire aujourd'hui disparu, M. MUSTERS, souhaitait rétablir le pâturage sur le site pour entretenir les parcelles. Le nouveau propriétaire envisage de mettre en place cette mesure ; la MAET a donc été présentée en commission et doit être validée. Elle sera ensuite intégrée au DOCOB, sous la forme d'une nouvelle fiche action.

× Election du président du comité et désignation de la structure animatrice :

En l'absence de candidature de la part des collectivités territoriales membres du comité de pilotage, l'Etat conserve donc la présidence de ce comité pour une durée de trois ans. Une nouvelle convention d'animation sera passée entre NATURESSONNE et la DRIEE pour renouveler leur mission de structure animatrice sur le site des "Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine".

* Débats :

M. LEROUX indique que des administrés de la commune interpellent encore le maire sur Natura 2000 et posent des questions précises auxquelles il n'est pas toujours aisé de répondre. Il s'agit aussi bien de propriétaires de parcelles que d'exploitants ou simples usagers. Ils ne savent pas quels sont leurs droits ou leurs obligations vis-à-vis de Natura 2000 ; les chasseurs demandent s'ils ont le droit de chasser normalement.

Mathieu SAINT-VAL rappelle qu'un courrier de réponse avait été adressé en son temps à Monsieur le Maire de Boissy-la-Rivière, apportant un certain nombre d'explications aux interrogations des habitants. Cependant, il semble nécessaire aujourd'hui d'organiser une réunion publique à Boissy-la-Rivière, suivie si possible d'une sortie sur le terrain à une période propice à la découverte des orchidées.

M. PATRIMONIO explique l'importance des pelouses à orchidées sur les deux sites des "Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine" et "Pelouses calcaires du Gâtinais" : ces pelouses régressent et il est important de combattre le boisement naturel. Il faut réouvrir les milieux pour rétablir le bon état écologique.

Mathieu SAINT-VAL ajoute qu'une lettre d'information de NATURESSONNE, ciblée sur les questions posées par les habitants de Boissy-la-Rivière pourra être diffusée ; il rappelle que les communes, ainsi que les propriétaires, peuvent solliciter l'équipe d'animation pour se renseigner et obtenir des réponses. Ils ne doivent pas hésiter à les contacter pour demander des conseils.

M. SOMMA demande des nouvelles du dossier du site du Carrossier où l'un des propriétaires dépose des déchets verts ; il lui est répondu qu'un courrier commun NATURESSONNE / ASHJA doit être adressé à ce contrevenant récidiviste.

M. le Sous-Préfet évoque ensuite le "S.P.I.P." (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) pour savoir si l'association a déjà eu des contacts avec eux. C'est un service qui représente une main d'oeuvre potentielle qu'il est tout de même nécessaire d'encadrer. Son directeur est demandeur de chantiers ou d'activités de ce type.

Pour conclure son exposé, Mathieu SAINT-VAL annonce aux membres du comité de pilotage qu'il quittera bientôt NATURESSONNE pour prendre en charge d'autres missions en province. M. SOMMA le remercie pour la qualité du travail accompli dans le cadre de Natura 2000 et lui souhaite bonne chance.

M. SOMMA remercie les participants de leur présence et lève la séance à 11 heures.



M. SOMMA
Sous-Préfet d'Etampes



